

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 21 décembre 2018



Monsieur le Premier ministre,

Par courrier du 14 décembre 2018, vous avez saisi la Commission nationale du débat public pour qu'elle accompagne et conseille le Gouvernement dans l'organisation du Grand débat national, et que j'assure personnellement cette mission.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a adopté lors de sa réunion plénière du 17 décembre la décision validant cette mission jusqu'au lancement du débat, et considéré que la poursuite de la mission jusqu'à la restitution du rapport final supposait un engagement du Gouvernement à respecter pour ce grand débat, les principes fondamentaux de la Commission. Ceci implique pour les membres la rédaction du rapport final du débat en toute indépendance.

Dans le cadre de votre saisine, nous avons proposé et mis en place une méthode de débat public qui réponde aux objectifs que vous avez précisés, et présenté cette proposition à un grand nombre de parties prenantes qui en ont validé les grands principes méthodologiques, et notamment les garanties offertes par la diversité des outils mobilisés. Nous vous avons présenté cette proposition méthodologique ainsi qu'à la Secrétaire générale adjointe de l'Elysée, considérant donc que ses grands principes suscitent l'adhésion. Dès lors, l'équipe interministérielle, l'ensemble des outils techniques et procédures, sont en cours de création afin que le débat national puisse être effectivement lancé au 15 janvier, sous le pilotage du Gouvernement. La CNDP aura donc mené à bien la mission d'accompagnement et de conseil pour laquelle vous l'avez saisie, mission que j'ai accomplie à titre personnel.

Le cabinet du Président de la République a confirmé que la CNDP n'assurera pas le pilotage opérationnel du Grand débat national, ni sa restitution. Le Gouvernement a affiché sa volonté d'être le réceptacle de ce débat, sans instance tierce. Le Gouvernement est libre de ce choix.

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
57 rue de Varenne
75007 Paris

Le cabinet du Président de la République m'a demandé de poursuivre à titre personnel le pilotage de l'organisation du Grand débat national, et qu'un comité soit nommé à mes côtés pour garantir que ce débat soit neutre et que sa restitution soit sincère. Après réflexion et compte tenu des échanges avec les membres de la commission, je ne peux accepter cette mission même à titre personnel. Celle-ci n'est en effet pas détachable de l'objet même de la CNDP. Il ne serait pas compréhensible, ni justifiable, que la Présidente de l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le droit à la participation ne s'appuie pas sur celle-ci pour garantir le Grand débat national. Cette position ne manquerait pas de susciter de vives critiques au sein de la Commission qui seraient fortement pénalisantes pour le bon déroulement du débat. Ainsi, je regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette proposition et souhaite que ce Grand débat national soit une belle occasion pour réconcilier la Nation et un bel exemple d'exercice démocratique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Jouanno.

Chantal Jouanno